

## LES DROITS DE LA PERSONNE

### LE CAS D'ANATOLY CHTCHARANSKI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Mardi de cette semaine, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a présenté une motion, en vertu de l'article 43 du Règlement, relative à la libération du dissident soviétique Anatole Chtcharanski. Il est regrettable que cette motion n'ait pas obtenu le consentement unanime de la Chambre.

Étant donné que la Chambre a déjà voté à l'unanimité des résolutions concernant la libération de M. Chtcharanski et que certains pays risquent d'interpréter le rejet de la motion de mardi comme un recul par rapport à la décision précédente, je propose, appuyée par le député de New Westminster-Coquitlam (M<sup>lle</sup> Jewett) et le député de Parkdale-High Park (M. Flis):

● (1115)

Que la délégation canadienne à la Conférence de Madrid, qui doit avoir lieu la semaine prochaine, porte à l'attention des signataires des accords d'Helsinki, et plus particulièrement à l'attention de l'Union soviétique, le cas de M. Chtcharanski et des dissidents soviétiques en général.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Il est proposé par M<sup>lle</sup> MacDonald (Kingston et les Îles), appuyée par M<sup>lle</sup> Jewett (New Westminster-Coquitlam):

Que la délégation canadienne à la Conférence de Madrid, qui doit avoir lieu la semaine prochaine, porte à l'attention des signataires des accords d'Helsinki, et plus particulièrement à l'attention de l'Union soviétique, le cas de M. Chtcharanski et des dissidents soviétiques en général.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

[Français]

## LE JOUR DU SOUVENIR

### HOMMAGE AUX MEMBRES DES FORCES ARMÉES QUI ONT SERVI EN TEMPS DE GUERRE

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale et ministre intérimaire des Affaires des anciens combattants):** Madame le Président, je suis fier de rappeler à tous les députés et à tous les autres Canadiens que mardi prochain, le 11 novembre, c'est le jour du Souvenir. Et afin de respecter la tradition à cette occasion, qu'on me permette d'adresser quelques mots.

La plupart d'entre nous retournerons dans nos circonscriptions pour prendre part aux cérémonies du jour du Souvenir, qui nous rappelleront qu'au cours des deux grandes guerres et du conflit de Corée, des hommes et des femmes de toutes les régions du pays ont revêtu l'uniforme du Canada et l'ont porté avec très grande noblesse.

[Traduction]

Comme d'habitude, le gouvernement du Canada organisera une cérémonie à des milliers de milles d'ici, à Vimy. C'est là qu'à Pâques 1917, le Canada a montré au monde de quoi il était capable. Les unités canadiennes qui se battaient en

## Jour du Souvenir

France ont été réunies pour la première fois dans une même armée et, en moins d'une semaine, ils ont réalisé un exploit que d'autres armées avaient vainement tenté de réaliser pendant trois ans. Des générations successives de Canadiens ont enrichi cette glorieuse réputation. Bien peu ont connu la même gloire que Billy Bishop; pour eux, l'important c'était de servir la patrie, de faire son devoir envers le Canada. Nous devons notre liberté et notre prospérité à ces centaines de milliers de héros méconnus.

Ces hommes et ces femmes se sont battus non pas pour leur bénéfice personnel ou pour la gloire de la conquête; ils se sont battus pour leur patrie. Ils étaient animés par l'amour de la patrie et le sens du devoir. En vérité, ce sont les héros du Canada. Je demande à tous les Canadiens de faire une pause le 11 novembre en mémoire de nos compatriotes, hommes et femmes, qui sont tombés au cours des holocaustes que furent les deux Guerres mondiales et la guerre de Corée afin de défendre la paix et notre pays.

[Français]

Mardi, lorsque nous nous recueillerons avec fierté, engageons-nous sans hésiter à imiter leur dévouement généreux envers le Canada. Montrons-nous de nos jours et à notre façon fiers d'eux. Et que chacun de nous, par ses actions, puisse leur démontrer que leurs espoirs dans les nouvelles générations ne sont pas déçus et que leurs sacrifices et leurs souffrances n'ont pas été vains. Nous leur devons cela.

[Traduction]

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, à titre de porte-parole du parti progressiste-conservateur, c'est encore une fois un honneur pour moi de m'associer à cet hommage rendu à nos camarades décédés.

C'est le 62<sup>e</sup> anniversaire de l'arrêt des hostilités sur le front occidental. A ce stade de l'histoire, il y a 62 ans, les gens croyaient avoir vécu la «guerre qui mettrait fin à toutes les guerres», mais comme nous le savons maintenant, 21 ans plus tard, les hostilités devaient reprendre pour être ensuite suivies de la guerre en Corée et d'une série de conflits de moindre envergure dans le monde entier. Aujourd'hui, nous honorons 100,000 morts qui vivent toujours dans l'esprit et le cœur des Canadiens de tous les coins du pays.

Je pense que nous devrions aussi songer au sort des anciens combattants qui sont revenus de ces guerres et qui ploient maintenant sous le fardeau conjugué de la hausse des prix et du déclin des pensions.

Nous ne pouvons rien faire d'autre que d'observer une pause et d'honorer la mémoire de nos morts, mais pour ceux qui sont revenus, nous avons une occasion merveilleuse de faire quelque chose de positif.

**Des voix:** Bravo!

● (1120)

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, fasse le Ciel que toujours nous sachions nous arrêter un moment, le jour du Souvenir, pour réfléchir à l'immensité de notre dette envers les nôtres qui ont servi le Canada sur les champs de bataille au cours de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale, du conflit de Corée et des autres conflits auxquels nous avons participé.